



## Lignes directrices concernant l'utilisation du logo et du nom de *Sans trace Canada*

### Utilisation du logo

Une organisation qui désire utiliser le logo de *Sans trace Canada* (STC) doit être partenaire en règle de STC dans l'exercice en cours.

### Lignes directrices générales

Le logo de STC peut être utilisé de façons suivantes :

- Dans les catalogues de produits à titre de composante éducative ou de reconnaissance d'affiliation.
- Sur les étiquettes volantes des produits lorsqu'il est accompagné de l'adresse Internet de STC et, si possible, de son numéro de téléphone sans frais.
- Sur l'emballage des produits lorsqu'il est accompagné de l'adresse Internet de STC et, si possible, de son numéro de téléphone sans frais actuel.
- Dans le bulletin des organisations lorsqu'il est accompagné de l'adresse Internet de STC
- Sur les panneaux de sentiers.
- Dans le matériel pédagogique.
- Dans des articles ou communiqués de presse relatifs à des projets réalisés en collaboration.
- Dans des annonces publicitaires ou des communiqués d'intérêt public.
- Entièrement en anglais, entièrement en français ou bilingue.

### Utilisation du logo

- Le logo de STC est disponible en diverses dimensions et doit être utilisé sans modification.
- La dimension du logo ne peut être réduite à moins de 2,5 centimètres de diamètre à moins d'obtenir une autorisation de STC.
- Si possible, le logo doit être accompagné des sept principes de *Sans trace*.
- Le logo de Sans trace Canada doit être présenté dans la langue officielle de la clientèle visée.
- Lorsque le logo est utilisé sur un site Internet, un lien vers le site Internet de STC doit être fourni.
- **STC se réserve le droit d'examiner tous les documents contenant le logo de STC avant leur impression.**

## Utilisation du nom

Une organisation qui désire utiliser le nom STC doit être un partenaire en règle de STC dans l'exercice en cours. Même si STC encourage tous les efforts pour diffuser son message, les termes « Leave No Trace » – « Sans trace » ne doivent être utilisés que pour les produits et publications propres à Sans trace et Sans trace Canada. De plus, l'utilisation ou la promotion des termes « Leave No Trace » et « Sans trace » n'est pas permise comme argument de ventes de produits ou de publications. Les versions française, anglaise ou bilingue peuvent être utilisées selon la clientèle visée et les réglementations en vigueur.

## Soutien

Sans trace Canada ne soutient aucun produit, ni publication, ni entreprise en particulier. Les partenaires ne doivent pas utiliser un langage qui sous-entend que leur produit est un produit « Leave No Trace », « Sans trace » ou que leur entreprise est parrainée par STC.

Puisque STC ne soutient financièrement aucun événement, le nom ou le logo de STC ne doit pas apparaître comme commanditaire sur un site web, affiche, dépliant ou toute annonce d'un événement, ni faire partie de la liste de commanditaires d'événements à moins qu'il soit clairement indiqué que STC n'apporte aucune aide financière à l'événement. **STC se réserve le droit d'examiner toute annonce contenant le logo de STC avant son impression.**

À titre d'organisation, un partenaire peut indiquer qu'il applique les principes de Sans trace afin d'aider à réduire les impacts négatifs de ses services ou de ses produits.

## Exclusivité

Bien que STC forme des partenariats en vue de réaliser certains projets, l'organisation ne crée ni ne participe à des partenariats exclusifs. En raison de sa mission de promotion de l'éthique de Sans trace auprès de l'ensemble de la population, l'organisation doit demeurer disponible à la formation de nouveaux partenariats afin d'atteindre un maximum de gens.